

# Commune d'ANTHISNES

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN  
VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

## ENQUETE PUBLIQUE

RELATIF A DEMANDE DE PERMIS UNIQUE OU DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT  
DE CLASSE 1

Exploitant : NPG ENERGY - LAMPIRIS, Tongersesteenweg, 99 à 3770 RIEMST

Objet : Construction et exploitation d'un parc de 5 éoliennes avec pose de câbles, aménagement de chemins d'accès, d'aire de montage et construction d'une cabine de tête

Situation : Route du Condroz (N 63) à 4480 ENGIS

Description : Les éoliennes projetées en zone agricole au plan de secteur ont une hauteur maximale de 150 m en bout de pale et développent une puissance nominale unitaire comprise entre 2 et 3 MW. La puissance totale installée du parc sera donc comprise entre 10 et maximum 15 MW.

Le projet fait l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement et peut être consulté à l'Administration communale à partir du jeudi 16 août 2018.

Date d'affichage de la demande : Le lundi 6 août 2018

Date d'ouverture de l'enquête : Le jeudi 16 août 2018

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : le lundi 17 septembre 2018 à 11h00 à l'Administration communale d'Anthisnes (Salle du conseil), cour d'Omalius, 1 à 4160 ANTHISNES.

Les observations écrites peuvent être adressées à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins de et à 4160 ANTHISNES.

Le Collège communal, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée pendant une durée de 30 jours, et ce indépendamment de la suspension des délais d'enquête entre le 16 juillet et le 15 août inclus ou entre le 24 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier inclus.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Anthisnes, cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est à dire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 sauf le mardi de 15h00 à 19h00, mais aussi sur rendez-vous à prendre au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de M. Jacques Dohogne, Agent technique (☎ : 04 383 99 82).

Le dossier peut également être consulté le dossier à l'Administration communale d'ENGIS, Service Cadre de vie, auprès de la conseillère en environnement, rue Reine Astrid 13 à 4480 Engis (☎ : 04 259 89 11).

Tout tiers intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête. (Tout courrier doit comporter le nom, l'adresse et la signature de l'expéditeur)

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique, rue Montagne Sainte-Walburge, 2 – Bât. II à 4000 LIEGE (Tél. 04 / 224 54 11) et du Fonctionnaire délégué, rue Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 LIEGE (Tél. 04 / 224 54 01).

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande est le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie.

Le projet ne fait pas l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière conformément à l'article D.29-11, § 1<sup>er</sup>, du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Autre informations sur l'environnement se rapportant au projet : ..... N.E.A.N.T

A ANTHISNES, le 1<sup>er</sup> août 2018.

Par le collège,

Le Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre,

GEMMEL P.

TARABELLA

